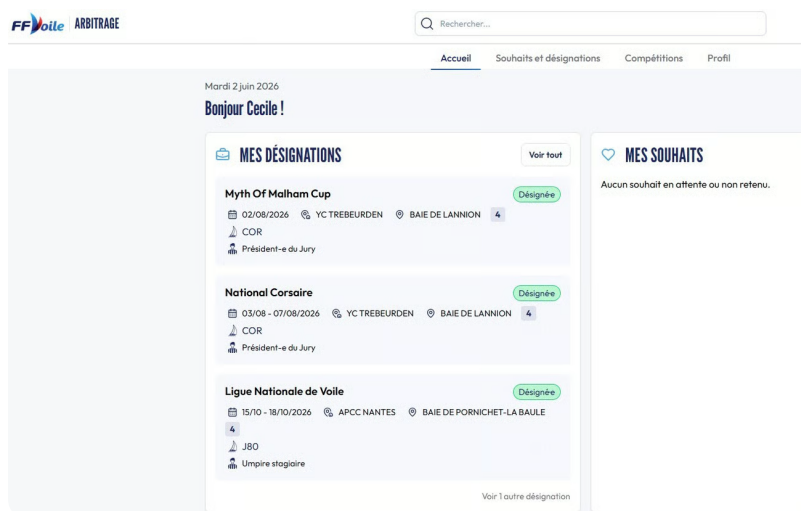


Toutes les infos de la FFVoile à destination des arbitres
Si vous ne visualisez pas cet email, [ouvrez le dans votre navigateur](#)



Juin 2026



La nouvelle interface espace arbitrage arrive le 23 juin !

Un nouvel espace arbitrage va être mis en ligne le 23 juin prochain.

Toute l'ergonomie a été repensée par le service informatique et la CCA afin de faciliter la gestion de vos souhaits et designations.

Un webinaire de présentation de cette nouvelle interface est programmé le 23 juin à 18 H.

[Cliquez ici pour vous connecter au webinaire](#)

Actualités



Modification des RCV et règlements

Deux modifications légères ont été apportées aux RCV dernièrement :

Annexe A6.1 : La correction est qu'il faut mettre une virgule après course.

Si un bateau est disqualifié dans une course, ou abandonne après avoir fini, ou est classé comme n'ayant pas effectué le parcours, chaque bateau avec une place d'arrivée moins bonne doit être remonté d'une place.

Annexe E6.3 Informer le réclamé

(1) Si le réclamant est un bateau, il doit ~~héler~~ informer l'autre bateau à la première occasion raisonnable en hélant : « (son propre numéro de voile) « Protest » (le numéro de voile de l'autre bateau) ».

Ces modifications ont été intégrées aux RCV numériques.



Remboursement des frais de déplacement par la CCA

Les modalités de remboursement des déplacements pour les arbitres sur les épreuves à prise en charge FFVoile ont été modifiées début 2026 de la façon suivante :

DP (pas de changement) : Frais de déplacement remboursés à l'arbitre par la CCA, montant plafonné à 380€. Complément éventuel remboursé par l'organisateur.

DT : Frais de déplacement remboursés à l'arbitre par la CCA, montant plafonné à 380€ et complément éventuel pris en charge par la CCA après demande de dérogation (covoiturage, utilisation du train, transport de matériels lourds, ...).

DTH (pas de changement) : DT et participation de la CCA de 40€ par arbitre et par nuitée d'hôtel sur site, sur présentation d'une facture par le club.

N'oubliez pas de faire vos CR de régates pour être remboursé !

En savoir plus



Urgence CCA

La commission Centrale d'Arbitrage a mis en place depuis 2010 un numéro de téléphone d'urgence le 01 40 60 37 58 et depuis 3 ans un formulaire de déclaration d'intervention.

Ce formulaire est à remplir en cas de déclenchement d'intervention extérieure au dispositif de sécurité propre à la compétition, d'évacuation sanitaire ou médicale coordonnée par les moyens de l'Etat, de blessure grave ou décès. En cas d'accident grave, il faut le signaler par téléphone. Si vous tombez sur le répondeur de CCA urgence (renvoi sur un numéro de téléphone personnel d'un membre de la CCA), il est essentiel de laisser un message vocal en précisant votre nom et N° de portable. Vos informations permettent d'être informé rapidement d'un accident grave et de faire un suivi de l'accidentologie sur nos régates

Accéder au formulaire de déclaration d'une intervention



Pavillon orange

Le pavillon orange a deux fonctions :

- il identifie le ou les mats de visée de la ligne de départ.
- il avertit les concurrents que dans au moins 5 minutes la procédure de départ va commencer.

Ce texte est inscrit dans les IC types.

Afin de gagner du temps, **vous avez l'autorisation de réduire ce temps à 2 minutes dans les IC.** Il est souhaitable de prévenir les coureurs lors du briefing.



Mise à jour du règlement de port de publicité

Afin de lever quelques ambiguïtés relatives au titulaire de cette carte, ce règlement a été mis à jour. Dans tous

Mise à jour du règlement des pratiques sportives compétitives

Suite aux différentes évolutions réglementaires, l'ajout de fonctions ou le

les cas, le responsable du bateau qui est à bord au regard des RCV devra être titulaire d'une carte publicitaire le cas échéant. Les modalités de délivrance ont également été mises à jour.

Nous étudions la faisabilité de vous donner un accès à la liste des détenteurs de carte pour vous faciliter les contrôles.

changement de dénomination de certaines qualifications le règlement a été mis à jour.

Un point a été rajouté aussi sur le port des EFI sur les bateaux de sécurité pour les bénévoles au même titre que les arbitres suite à la dernière modification des directives.

Un dernier point relatif à la prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement a été rajouté.

[VOIR LE NOUVEAU RÈGLEMENT](#)

[VOIR LE NOUVEAU RÈGLEMENT](#)



Suppression de fonctions

La CCA, lors de sa dernière réunion, a souhaité faire un tri dans les fonctions qui ne sont pas rattachées à des fonctions officielles inscrites au règlement des diplômes ou très peu utilisées.

Vont disparaître : mouilleur (MOU), viseur, (VIS), secrétaire de jury (SJ), Directeur de course kite (DCK) et juge de jugement direct (JD) vont être supprimées.

Cela ne supprime pas ces postes dans les organisations de régate mais cela permet de faciliter et d'alléger le travail des CRA et de la CCA sur les désignations.

Nouvelle fonction : Juge d'expression auxiliaire

Afin d'aider sur des épreuves d'expression de grade 5 au jugement, la fonction de juge d'expression auxiliaire a été validée par le Conseil d'administration du 13 juin.

[En savoir plus](#)



Forum arbitres

Ne pas oublier qu'il existe un forum arbitres pour toutes les questions que vous vous posez ou pour trouver des réponses et une foire aux questions sur notre page arbitrage.

[En savoir plus](#)

Vidéo du mois



Inscriptions aux régates qui contrôle quoi?

Lorsqu'un bateau s'inscrit à une régate, les conditions d'admissibilité sont décrites dans l'avis de course :

- Licence avec (licence compétition) ou sans certificat médical (licence pratiquant) suivant l'âge et/ou le grade
- Carte de publicité
- Adhésion à la classe (timbre de classe ou autre certificat)
- certificat de jauge.

Ce contrôle de l'éligibilité des concurrents doit être fait par l'Autorité Organisatrice. Mais il y a de plus en plus de suspicion sur de la triche sur des licences ou sur des bateaux courant sans contrat de jauge.

Comme cela a été décrit dans les nouvelles directives aux arbitres, la CCA souhaite que les arbitres (grade 5 inclus) fassent des contrôles aléatoires des éléments d'éligibilité sur quelques bateaux. Cela peut être également être de comparer le nombre d'équipiers inscrit et le nombre de personnes à bord.

Les arbitres sont les garants du respect des règles et doivent donc participer à ces contrôles.



Boutique clubs

Les maquettes des
bateaux jury font leur

Nouveaux documents

[DR25 01 Règle expérimentale Tracking Départ Arrivée](#)

[Call book VRC 2025 2028](#)

[Call Book Course Par Équipe 2025 2028](#)

[RR TR 2026.002 FRA](#)

[QA 2026 005 FRA](#)

[Manuel Umpiring Match Racing FRA](#)

[Décisions du jury d'appel](#)

grand retour sur la boutique club...n'hésitez à vous équiper par l'intermédiaire de votre club !

[Lien vers la boutique](#)

[En savoir plus](#)

Nouveaux arbitres nationaux et bienvenue à eux !



Christophe Lachevre
Juge



Achille Chatin
Comité Technique



Bernard Porte
Contrôleur Équipement Course au Large



Hugo Moinard
Comité de Course



Nouvelle formation CECL !

La FFVoile doit former des Contrôleurs d'équipement course au large (CECL) pour toutes les compétitions de course au large. Si vous connaissez bien ces activités et que cela vous intéresse, inscrivez-vous. Cette formation se fera à la fin de l'automne 2026 pour la partie théorique, les dates précises seront communiquées au plus vite.

Il peut avoir des possibilités de faire un stage d'immersion avant la formation théorique afin de vérifier si cela vous convient.

Après cette formation théorique, vous serez évalué sur des compétitions.

[Vous inscrire](#)

Portrait du mois



Jean Pierre ÉVRARD

Licencié du Bairon Nautique club, à 76 ans, Jean Pierre est un retraité très actif. Il préside son club où il encadre des stages, il est membre du CA du CDV des Ardennes et de la Ligue Grand Est où il est aussi responsable de la CRA et est comité de course national. Il commence la voile par hasard à 30 ans, régate en Kelt 6.2 et en laser (Ilca maintenant). Ce support devenant trop physique pour lui, il s'est investi dans l'arbitrage pour rester au contact de la régate et devient arbitre régional en 1990 puis national en 2000.

Son plus beau souvenir d'arbitre ? Sans hésitation, les Jeux Olympiques pour l'émotion de côtoyer l'élite de la voile

mondiale : les compétiteurs et les arbitres. Un moment inoubliable. Des journées de partage avec les autres arbitres et bénévoles.

Son message : " L'arbitrage permet, aux bénévoles de club comme aux compétiteurs, de préparer la deuxième, voire la troisième partie de leur vie de voileux. C'est un milieu riche en expériences et en rencontres. On se sent utile. On est comme une famille.

On organise une compétition, on fédère une équipe et surtout, en ce qui me concerne, je ne peux pas vivre trop longtemps sans être sur l'eau, quel que soit l'endroit."



FAITES UN DON DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS



Rejoignez nos chaines WhatsApp



Suivez nous :





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

Envoyé à : cecile.venuat@ffvoile.fr

[Se désabonner](#)

Fédération Française de Voile, 17 Rue Henri Bocquillon, 75015 Paris, France

Email Marketing par ActiveCampaign